



ARRETE DU MAIRE N° 31/2026

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LA RUE CENDRILLON (du n°11 au n°17) A L'OCCASION DE LA MARCHE GOURMANDE DU 24 mai 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2542-1, L 2213-1 et 2 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour l'intérêt majeur de la sécurité, de réglementer la circulation dans la rue Cendrillon (du n°11 au n°17) à l'occasion de la marche gourmande ;

ARRETE

Article 1 :

Le 24 mai 2026 de 7h à 24h, la circulation dans la rue Cendrillon (du n°11 au n°17) sera interdite, sauf riverains.

Des panneaux « Route Barrée » et barrières (mis à disposition par le service technique) seront mis en place aux angles de la rue du Roi Dagobert et de la rue Cendrillon, de la rue du Clair de Lune et de la rue Cendrillon et de la rue du Chat Botté et de la rue Cendrillon par Monsieur Olivier BINDLER, président de l'association « L'AMAS ».

Article 2 :

En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

Les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Wittelsheim
- M. Olivier BINDLER, président de l'AMAS – Place Belle au Bois Dormant - Staffelfelden
- CPI - STAFFELFELDEN
- La Brigade verte
- Dossier

Fait à Staffelfelden, le 2 mars 2026

Le Maire,
Thierry BELLONI

